

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 janvier 2018**

Décision n° **CP-2018-2146**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 16, chemin de la Sapinière et appartenant à Mme Véronique Chenavier, née Fiole**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 4 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 16 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Barge, Bernard (pouvoir à M. Le Faou).

Commission permanente du 15 janvier 2018**Décision n° CP-2018-2146**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 16, chemin de la Sapinière et appartenant à Mme Véronique Chenavier, née Fiole**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création de l'élargissement du chemin de la Sapinière à Meyzieu, une acquisition reste à réaliser par la Métropole de Lyon concernant la parcelle impactée par l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 69 au plan local d'urbanisme (PLU) cadastrée CV 55, située 16, chemin de la Sapinière à Meyzieu et propriété de madame Véronique Chenavier, née Fiole.

Il s'agit d'une parcelle de 94 mètres carrés, à détacher d'une propriété cadastrée avant division CV 55, libre de toute location ou occupation, pour laquelle un accord a été conclu entre la propriétaire et la Métropole.

Aux termes du compromis, ce terrain nu serait acquis à titre gratuit et intégrerait le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit de la parcelle de terrain de 94 mètres carrés, à détacher d'une propriété cadastrée avant division cadastrée CV 55, située 16, chemin de la Sapinière à Meyzieu, selon les conditions énoncées ci-dessus, dans le cadre de l'élargissement de la voie,

b) - le compromis à passer entre madame Véronique Chenavier et la Métropole de Lyon concernant cette acquisition et son intégration dans le domaine public de voirie métropolitain.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4366, le 30 janvier 2017, pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants pour ordre au chapitre globalisé 041, en dépenses : compte 2112 - fonction 01, en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2017 - opération n° 0P09O2754.

5° - Le montant à payer, soit 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - opération n° 0P09O4366 - compte 2112 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2018.